

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

20 JUILLET 2022

PROPOSITION DE DÉCRET

remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 et 33bis/4 *

déposée par

MM. Bierin, Frédéric, Wahl,
Hazée, Fontaine et Douette

AMENDEMENT

proposé après approbation du rapport

par

MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée et Fontaine

PROPOSITION DE DÉCRET

remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 et 33bis/4

AMENDEMENT

Dans la proposition de décret remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 et 33bis/4, il est inséré un article 2 rédigé comme suit :

« Art. 2. Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*. »

O. BIERIN

A. FRÉDÉRIC

J.-P. WAHL

S. HAZÉE

E. FONTAINE